



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire tenue à la salle des Comités, de la Maison du Citoyen, le mercredi 25 février 2009, à 17 h 49.

PRÉSENCES : Membres

M. Alain Pilon, président et conseiller, district de Val-Tétreau
M. Denis Tassé, membre et conseiller, district des Riverains
M. Sylvain Pamerleau, citoyen
M. Patrick Riopel, TCARO
M. Carl Cléments, Kino-Québec
M. François Grenier, Québec en forme

Ressources internes :

M. Simon Rousseau, directeur du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire
M. Gilles Desjardins, adjoint au chef de division Infrastructures, plateaux et équipements
M. Yess Gacem, chef de division Programmes, sports et plein air
M. Sébastien Monfils, agent à l'aménagement récréatif et sportif par intérim, Division infrastructure, plateaux et équipements au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire
M. Luc Bertrand, technicien-inspecteur, Division infrastructures, plateaux et équipements au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire

INVITÉE : Marie-Hélène St-Onge, directrice générale des Jeux du Québec, Gatineau, été 2010

Secrétaire

Mona Gravel

**ABSENCES
MOTIVÉES**

: M. Joseph De Sylva, membre et conseiller, district du Versant
M^{me} Hélène Rollin, citoyenne
M. Denis Langevin, citoyen
M^{me} Annie Dallaire, Loisir sport Outaouais
M. Jean Mercier, Sport-Étudiants
M. Luc Pelchat, Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais
M^{me} Martine Nadeau, Commission jeunesse

DISTRIBUTION : Aux membres de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, aux personnes ressources, aux membres du conseil municipal et au greffier.

1. OUVERTURE

Monsieur Alain Pilon ouvre la séance à 17 h 49 et souhaite la bienvenue à tous.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Rousseau désire retirer le Point 7 de l'ordre du jour.

M. Grenier désire apporter un sujet au Point 16. Varia « Forum Québec en forme ».

CL SVC-2009-10

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR DENIS TASSÉ
APPUYÉ PAR FRANÇOIS GRENIER**

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications proposées.

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 JANVIER 2009

M. Pamerleau souligne qu'une erreur s'est glissée dans les présences des membres, qu'il était absent lors de la rencontre du 21 janvier. Le tout sera corrigé en conséquence.

M. Rousseau fait un retour sur le procès-verbal de la rencontre du 21 janvier dernier.

Point 4. Présentation – Centre des aînés de Gatineau

M. Rousseau précise qu'une présentation a eu lieu au comité plénier et le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire a été mandaté pour faire une analyse du dossier et des impacts sur le territoire et de revenir au comité plénier avec des recommandations.

Gestion ARSO

M. Rousseau désire informer la Commission du renouvellement du protocole d'entente, une première rencontre a eu lieu et d'autres rencontres sont à prévoir et qu'une présentation aura lieu le 28 avril prochain au comité plénier afin de présenter le tout aux membres du conseil.

Point 14 – FC Unidos

M. Desjardins souligne, qu'en date d'aujourd'hui, FC Unidos n'a pas manifesté le désir de s'asseoir avec l'Association de soccer de Hull afin d'amorcer une discussion.

Point 9 – Virage santé dans les arénas

M. Desjardins souligne que des rencontres sont organisées afin de rencontrer les associations et les gestionnaires des cantines. Que suite à la présentation au comité plénier, certains éléments de la présentation seront renforcés et une nouvelle présentation se fera au comité plénier.

M. Grenier souhaite la poursuite du dossier et il désire soumettre une lettre aux membres du conseil provenant de son organisme afin d'appuyer les démarches de la Ville dans ce dossier. Il cite également en exemple la ville d'Argenteuil qui a implanté un projet dans ce sens.

M. Pamerleau désire que les membres de la Commission soient tenus informés des développements du dossier et l'importance de défendre ce dossier.

M. Tassé souligne que les membres du comité plénier semblaient tous d'accord, cependant une nouvelle présentation sera faite afin de clarifier certaines interrogations et certains points.

M. Cléments précise qu'il est très important que la Ville de Gatineau s'implique dans ce processus et qu'elle souligne qu'elle a à cœur la santé de ses citoyens.

M. Grenier demande à la Commission de recommander au conseil d'appuyer le virage santé et de l'informer en conséquence.

CLSVC-2009-11

APPUI – DOSSIER VIRAGE SANTÉ

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire ont à cœur le dossier du virage santé et appuient la poursuite le dossier du virage santé dans les arénas sur tout le territoire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire recommande au conseil municipal d'effectuer, avec les organismes gestionnaires des restaurants dans les arénas, le virage santé sur un plan triennal à partir de la saison 2008-2009.

Adoptée.

CLSVC-2009-12

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 JANVIER 2009

**IL EST PROPOSÉ PAR DENIS TASSÉ
APPUYÉ PAR PATRICK RIOPEL**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2009.

Adoptée.

3.1 TABLEAU DES SUIVIS

Le tableau des suivis est déposé pour information.

4. PRÉSENTATION – RAPPORT ANNUEL – INSPECTIONS DES PARCS

M. Desjardins souligne que suite aux recommandations du rapport du vérificateur général, des actions ont été prises quant à l'inspection des structures de jeux. M. Luc Bertrand, du Service des loisirs, a amorcé le travail et a débuté au printemps dernier et il présente le fruit de son travail.

M. Bertrand nous présente les tâches du poste de technicien-inspecteur et il nous informe de ce qui a été effectué durant l'année 2008. Il nous présente la norme CAN/CSA Z-614-07 qui est une norme d'application volontaire. Il nous énumère les statistiques des parcs inspectés sur le territoire dans les différents secteurs. Les buts sont d'uniformiser les méthodes de travail d'entretien et de réparation des structures, d'effectuer un projet pilote afin de prévenir les blessures durant la période hivernale et de former des employés qui travaillent dans les parcs afin de les sensibiliser aux différentes problématiques associées aux structures de jeux.

M. Riopel désire savoir si les patinoires extérieures font parties de l'inspection. M. Desjardins souligne qu'un guide interne a été produit en collaboration avec le Service des travaux publics et que l'équipe des surveillants de parcs fait rapport de tout bris ou toute anomalie au Service des travaux publics par le système de requêtes de services.

M. Riopel souligne des bris à la patinoire de l'école Sacré-Cœur. M. Desjardins souligne que la patinoire est sur le terrain de la Commission scolaire.

M. Clément s'interroge si le Service a des données sur le nombre d'accidents. M. Monfils répond qu'il détient très peu de données précises. Il souligne que cette année, il y a eu un cas de poursuite en responsabilité civile contre la Ville, une personne est tombée d'une structure de jeux.

M. Clément souligne également une problématique de drainage dans le jeu d'eau, en autres, au parc Gabbro. Toute surface qui a une accumulation d'eau devient une surface très glissante et il a constaté à certains endroits une mousse verdâtre qui apparaît à l'occasion.

M. Monfils précise que la pression des jeux d'eau s'ajuste, cet élément peut être corrigé si la pression est trop forte. Pour ce qui touche les surfaces, c'est un béton brossé pour avoir un effet antidérapant. Il faut cependant faire attention également si la surface est trop adhérente, le risque de blessures devient plus grand pour les enfants. Une attention particulière est apportée pour les surfaces.

5. PRÉSENTATION – RAPPORT – INVESTISSEMENT DANS LES PARCS 2008

M. Sébastien Monfils, agent à l'aménagement récréatif et sportif par intérim, nous présente les travaux réalisés au cours de l'été 2008 et nous présente également la mise à jour de l'échéancier de travaux partiellement réalisés ou reportés en 2009 pour chacun des secteurs de la ville.

Suite à la présentation, M. Pilon s'interroge sur la façon de faire concernant le remplacement des structures de jeux ou l'achat des structures de jeux dans les différents parcs. M. Monfils explique la façon de procéder, de l'appel de propositions et de l'analyse faite en fonction des besoins.

M. Riopel demande s'il y a une garantie. M. Monfils répond par l'affirmative, une garantie est respectée par le fabricant et les installateurs d'une durée de un an. En général, une structure a une durée de vie d'environ 20 ans.

M. Cléments s'interroge sur les parcs orphelins. M. Monfils souligne que l'appellation parc orphelin a été donné à un temps spécifique où des parcs qui ne bénéficiaient pas du programme du \$ le mètre carré. Présentement, tout nouveau terrain qui est loti a un certain montant d'argent qui sera versé par les propriétaires des terrains. Suite à la fusion, la Ville avait des terrains dont elle était propriétaire, mais qui ne bénéficiaient pas de mode de financement pour construire un parc, et suite à cela, un programme de trois ans a été mis en place afin de corriger cette situation. Cette année, il ne reste que quelques-uns à terminer. Toutes nouvelles constructions devraient bénéficier du \$ le mètre carré.

M. Riopel s'interroge sur les promoteurs qui désirent développer des parcs à savoir s'ils ont cette possibilité. M. Desjardins souligne qu'il faut établir des conditions d'aménagement et de construction et qu'il y a eu une rencontre avec certains constructeurs. Le Service d'ingénierie fera une présentation le 17 mars prochain au comité plénier. Si le tout est favorable, il faudra analyser le dossier dans le cadre de la politique du \$ le mètre carré.

Nous passons immédiatement à la période de questions.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Pilon souhaite la bienvenue aux personnes qui se présentent à la Commission et les invitent à prendre place et à se présenter.

M. Roger Fleury, candidat du Parti Vert de Chapleau, lors de la dernière élection provinciale.

M. Jean Djoufs, Parti Vert

M. Ian Huggett, Eco Watch

M. Fleury désire s'exprimer sur les travaux qui se sont faits au parc du Lac-Beauchamp concernant la construction d'un sentier pour une piste de raquettes.

M. Ian Huggett, se présente et fait état de son statut. Il désire s'exprimer sur les travaux qui ont été faits au parc du Lac-Beauchamp. Il fait circuler des photos afin que les membres de la Commission en prennent connaissance. Il tient à souligner, entre autres, la coupe de bois pour un sentier qui a été faite. Durant les trois dernières semaines, il a suivi de très près les travaux et il est intervenu auprès de la gestionnaire du parc du Lac-Beauchamp, M^{me} Nathalie Veilleux, du directeur général M. Robert Weemaes ainsi que de M. Alain Riel, conseiller municipal contre les façons de faire. Le Service de l'environnement s'est même rendu sur les lieux afin de voir le tout.

Concernant les travaux qui ont été exécutés, il souligne que des arbres ont été coupés et extraient du sentier, il s'insurge contre la façon de faire ainsi que de la machinerie utilisée pour faire les coupes de bois et la sortie des arbres. Il souligne également des dommages faits aux arbres. Il précise également la coupe d'arbres non nécessaire de certaines espèces. Il s'est rendu au parc, sur le sentier, il a même marqué les arbres à ne pas couper et il s'est aperçu que finalement les arbres ont été coupés. Il précise également la coupe d'arbres à l'extérieur du sentier qui n'était pas nécessaire.

Il a également discuté avec des citoyens au parc du Lac-Beauchamp, ces derniers ont confirmé avoir signé une pétition et avoir fait une plainte ou parvenir une lettre à la Ville de Gatineau contre la façon de faire les choses. Les citoyens semblaient dévastés devant l'impact des dommages.

M. Huggett souligne que le temps hivernal est la meilleure saison pour faire ce genre de travaux, cependant au printemps, nous pourrions vraiment constater les dommages faits à la forêt. Il s'interroge du pourquoi de couper de beaux gros arbres en santé et parler de transplantation de plus petits arbres. Il trouve le tout illogique.

Il semble que les directives données par la haute direction n'ont pas été suivies par le personnel sur le terrain. Il désire que le tout ne se reproduise plus.

M. Pilon l'interroge concernant une pétition. M. Huggett souligne qu'elle est toujours en circulation. Que les citoyens sont d'accord pour le projet de sentier, mais pas de la façon dont les choses se sont déroulées et où l'on s'est servi d'équipement qui est habituellement utilisé pour les grandes forêts et non pas pour un parc récréatif.

M. Djoufs nous présente une vidéo du parc du Lac-Beauchamp. Un survol a été fait afin de nous démontrer l'ampleur des travaux au parc du Lac-Beauchamp. On nous démontre que des hêtres en parfaite santé ont été coupés, de même que des chênes ainsi que des bouleaux. Il souligne que la coupe d'arbres s'est faite 50 pieds en dehors du sentier.

M. Fleury nous dépose un document pour information, il s'agit de courriels échangés et adressés à MM. Weemaes et Riel. Il indique qu'il a parlé avec M. Alain Riel et ce dernier lui a assuré que la coupe d'arbres se ferait à l'intérieur du sentier. Cependant, il était trop tard, car le dégât était déjà fait. Les travaux ont continué, ils ont marqué les arbres à ne pas couper, cependant on les a coupés et en plus on en a coupé en dehors du sentier. Il se dit très déçu que dans un parc, ce genre d'opération qui est faite normalement dans une grande forêt, se fasse dans un parc récréatif. Il a passé une journée pour indiquer les arbres à ne pas couper et on les a coupés quand même. Il faut protéger les parcs récréatifs, abolir les coupes d'arbres non nécessaires. Il déplore également l'usage de machinerie dans le parc. Il déplore également que l'on coupe des arbres et que l'on parle d'en replanter d'autres. Il trouve également la largeur du sentier excessif, que la coupe d'arbres aurait dû se faire à l'intérieur du sentier et non à l'extérieur.

M. Fleury désire s'assurer que la Ville prendra les mesures nécessaires pour qu'une telle coupe catastrophique et irrespectueuse de l'environnement ne se reproduise plus et que le fait de couper de beaux arbres matures et de prétexter que de planter des arbustes, c'est mieux, n'est pas une très bonne idée.

M. Pilon remercie les personnes présentes pour leur présentation.

Suite à la présentation, M. Pilon, s'interroge du rôle de M^{me} Veilleux. M. Gacem souligne que Nathalie Veilleux relève de sa division. Cette dernière est gestionnaire du parc du Lac-Beauchamp et du centre plein du Lac-Leamy.

M. Gacem souligne une entente intervenue avec la Société Sylvicole de l'Outaouais et la Ville de Gatineau et dont l'entrepreneur sur place est mandataire de cette société. Il faut ici faire une distinction, ce n'était pas un plan de coupe qui a été fait, mais bien un plan d'assainissement de la forêt du lac Beauchamp et on a profité via une entente pour réaliser les travaux. La forêt du lac Beauchamp est considérée comme forêt privée, municipale et nous avons eu accès à des sources de financement pour faire certains travaux de plantation, d'aménagement forestier, d'assainissement comme il a été fait ici, et on a profité pour réaliser une partie du plan directeur du parc du Lac-Beauchamp qui incluait le sentier, entre autres pour la raquette, mais aussi pour d'autres activités de plein air. Pour notre part, il faut retenir que nous avons procédé à la réalisation d'une partie du plan directeur, c'est-à-dire de boucler cette partie qui manquait pour avoir un sentier intégré qui accroît l'offre de service au lac Beauchamp en matière d'activités de plein air. Le tout a été planifié et a été fait de concert avec le Service de l'environnement qui a accompagné la gestionnaire du parc du Lac-Beauchamp, qui a été une expertise en soutien à l'entrepreneur qui travaillait pour la Société Sylvicole pour vraiment avoir un plan de coupe d'assainissement de la forêt tout en aménageant un sentier qui répondait à nos besoins et à la demande croissante de la clientèle, entre autres pour la raquette.

M. Gacem souligne également que l'hiver, cela paraît très impressionnant de faire ce genre de travaux, mais dans les faits, il invite les membres à voir le tout au printemps et voir que, l'impact qui a été décrit par les intervenants, sera tout autre. Le tout a été réfléchi, le tout a été fait avec les fonctionnaires du Service de l'environnement qui ont approuvé cette approche ainsi que le Service des loisirs. Il y a eu une opportunité de trouver un financement afin de construire un sentier en respect avec la nature, il est certain qu'il y a des dommages apparents. Les arbres sélectionnés l'ont été par leurs propriétés, beaucoup d'arbres qui avaient atteint une certaine maturité, ceux qui étaient malades et qui étaient pour tomber éventuellement, des arbres morts qui ont été laissés sur place, le tout peut donner l'impression d'un carnage, mais le tout a été fait dans une approche sensée, respectueuse, intégrée avec le Service de l'environnement.

La semaine prochaine, M. Gacem ira faire le tour du sentier avec M. Huggett et il identifiera les arbres que l'on peut soigner avec un engagement de la part du forestier à prendre les mesures appropriées afin de soigner les arbres abîmés.

Concernant les arbres protégés, les mesures ont été appliquées suite aux recommandations de nos intervenants. Fait à remarquer, depuis le début du processus, les intervenants n'ont jamais dit qu'ils étaient contre la création du sentier, la critique s'est faite sur la façon de faire des choses. Les forestiers avec scie mécanique, machinerie, etc.

Le tout avait pour but d'avoir un sentier multifonctionnel, pour diverses activités familiales, pour permettre un plus large éventail pour différentes activités.

M. Rousseau, indique également que par mesure de sécurité et/ou de mesure d'urgence, un véhicule d'urgence pourra se rendre sur place afin d'apporter l'aide nécessaire si besoin il y a lieu. Accès également avec la machinerie pour tracer les pistes de ski de fond.

M. Pamerleau soulève peut être un problème de communication.

M. Gacem souligne que lors de la prochaine Commission, il reviendra avec plus de détails et les explications avec le plan afin de partager le tout.

M. Riopel suggère un suivi du dossier.

CL SVC-2009-13

MANDAT – SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK RIOPEL
APPUYÉ PAR SYLVAIN PAMERLEAU**

QUE la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire mandate le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire à faire une analyse du dossier traitant des travaux faits et le suivi accordé au parc du Lac-Beauchamp et de revenir à la Commission pour faire rapport à ses membres.

Adoptée.

6. LES GYMÉLITES DE HULL – DEMANDE – AVANCE DE FONDS

M. Rousseau nous fait part d'une demande de l'organisme Les Gymélites. Suite à cette demande, le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire a analysé une demande de subvention et recommande le versement d'un montant de 11 250 \$. Suite à la discussion, les membres sont d'accord avec le tout.

CL SVC-2009-14

LES GYMÉLITES DE HULL – DEMANDE DE SUBVENTION

CONSIDÉRANT QUE le budget d'opération déficitaire de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'exemption de taxes faite par Les Gymélites de Hull (Gymélites gymnastique et trampoline) a été refusée;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de la nouvelle palestre a engendré de nouveaux engagements financiers;

CONSIDÉRANT QUE des investissements personnels d'un membre de l'organisme ont été faits afin de maintenir les opérations courantes :

**IL EST PROPOSÉ PAR FRANÇOIS GRENIER
APPUYÉ PAR SYLVAIN PAMERLEAU**

QU'UN montant de 11 250 \$ soit versé à l'organisme Les Gymélites de Hull, en devançant le versement des subventions d'opérations annuelles prévues pour les années 2010 et 2011 selon la réduction prévue dans l'implantation du cadre de soutien.

Adoptée.

M. Grenier suggère qu'afin d'éviter la même chose à d'autres organismes que les centres de services devraient aviser les organismes qu'ils ne peuvent pas bénéficier d'exemption de taxes de la part de la Ville.

7. LE CENTRE D'ENTRAIDE LA DESTINÉE – DEMANDE DE SUBVENTION

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

9. CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT

Une invitation a été transmise aux organismes afin de les inviter à un colloque concernant le développement du sport qui aura lieu le 18 avril prochain, de 8 h 30 à 17 h, à la Maison du Citoyen, du 25, rue Laurier.

Cette invitation sera transmise aux membres de la Commission.

Simon Rousseau désire faire un suivi du dossier. Une demande a été faite afin d'enregistrer le Centre de développement du sport comme organisme à but non lucratif. La Ville a reçu les lettres patentes.

Une demande de subvention de 100 000 \$ auprès du ministère a été faite et nous sommes en attente de nouvelles.

Yess Gacem souligne qu'une enquête aura lieu auprès des athlètes et des entraîneurs. Les résultats devraient se faire connaître vers la fin mai.

10. ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

Une rencontre spéciale sera fixée au calendrier vers la mi-avril pour les membres de la Commission afin de discuter et de réfléchir sur ce point.

11. DOSSIER GYMNASTIQUE

M. Rousseau précise que suite à la venue du Club de gymnastique d'Aylmer, un mandat a été donné par la Commission au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire afin de discuter du dossier de la gymnastique. Il invite M. Gacem à faire le suivi du dossier.

M. Gacem souligne que le Service avait présenté une vision de coordination de l'excellence de la gymnastique à la Commission en regard de l'arrivée du Centre sportif afin d'optimiser la palestre. Des développements très importants se sont produits suite à des rencontres individuelles avec chacun des clubs, nous avons également rencontré les fédérations canadienne et québécoise, et une première rencontre a eu lieu avec les quatre clubs et les deux fédérations afin de leur présenter notre vision de développement du Service. Cette rencontre a été très concluante. Les clubs désirent obtenir une résolution de leur conseil d'administration pour mandater chacun des clubs à travailler à un processus de rapprochement et possibilité de fusion. Le tout est à explorer, il souligne que les quatre clubs ont trouvé l'intérêt à travailler ensemble et de se doter d'une structure commune.

La prochaine étape consiste à une première rencontre de travail pour essayer de réfléchir à un type de structure qui serait le plus approprié pour le développement de la gymnastique et ces rencontres incluent les administrateurs, mais aussi les entraîneurs qui sont déjà très actifs à réfléchir à cette structure.

M. Pamerleau se demande si cette façon de faire va aussi être appliquée pour d'autres sports au Centre sportif.

M. Gacem souligne qu'au niveau aquatique le tout s'est fait de façon naturelle. Cependant, il y a eu des discussions avec le club de M. McDonald qui demeure encore à l'écart face au Club Phénix Gatineau.

Dans l'énoncé à l'intérieur de la Politique des loisirs, du sport et du plein air, il est indiqué que la Ville va accompagner la volonté des organismes, mais n'imposera jamais un processus de fusion.

12. JEUX DU QUÉBEC

M^{me} Marie-Hélène St-Onge, directrice générale des Jeux du Québec, nous présente une vidéo promotionnelle des Jeux afin de faire découvrir Gatineau.

Par la suite, elle nous fait une présentation, ce que les Jeux représentent :

- 19 régions
- 17 disciplines sportives
- 3 sports de démonstration
- 4 disciplines pour athlètes ayant un handicap
- 4000 athlètes
- 3500 bénévoles
- 400 officiels
- 250 responsables de mission
- 800 accompagnateurs
- 10 000 cartes d'accréditation

- 80 000 repas servis
- 6 à 8 M en retombée économique

Elle nous démontre la différence entre des Jeux olympiques et des Jeux du Québec, elle nous souligne les différents porte-parole, dont entre autres, Sylvie Bernier, Sylvie Fréchette, Alexandre Despatie et autres. Notre porte-parole Gatineau 2010 Kathy Tremblay. Un bref survol des jeux est fait. 2010 sera le 40^e anniversaire des Jeux du Québec, la 45^e Finale des Jeux et une année olympique. Elle nous présente la Famille des Jeux. Elle nous explique le rôle des responsables des comités, le rôle des autres partenaires, des fournisseurs, des organismes et des bénévoles, de la Fédération sportive, des organismes locaux ou régionaux de sport, Loisir sport Outaouais.

La finale des Jeux du Québec à Gatineau c'est :

- 18 responsables de comité bénévole
- 2 organisations responsables de comité
- 9 comités - Ville de Gatineau
- 17 répondants de discipline
- 19 membres au CA
- 40 employés
- 30 comités

Elle nous présente également les répondants de différentes disciplines, les responsables des comités. Elle nous présente également le budget, l'auto financement, les communications, le calendrier des activités, la promotion financière. Elle précise ce qui touche les ressources humaines, elle nous parle de la Maison des Jeux, des sports et de la logistique, des travaux sur les différentes infrastructures, du transport, des sites d'alimentation, des sites de compétition, des sites d'hébergement. Elle nous présente également l'organigramme des Jeux du Québec, Gatineau été 2010.

13. **CENTRE SPORTIF**

Les travaux avancent très bien et le tout suit l'échéancier.

14. **COMITÉ DES PARCS**

Aucun commentaire.

15. **CENTRE ROBERT-GUERTIN**

Aucun commentaire.

16. **VARIA**

16.1 M. Grenier désire informer la Commission de la tenue d'un forum de Québec en forme qui aura lieu les 26 et 27 mars 2009. Il fera suivre le tout aux membres de la Commission pour information.

17. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

CL SVC-2009-15

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK RIOPEL
APPUYÉ PAR CARL CLÉMENTS**

De lever la séance à 20 h 58.

Adoptée.

Président

Secrétaire